

Avis administratifs

7120206901

Commune de VERSAILLES

Avis de mise à disposition du public Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

AVIS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Versailles, approuvé le 8 septembre 2006, révisé partiellement par délibération du conseil municipal du 24 novembre 2011, mis à jour par arrêtés municipaux des 9 janvier et 18 juin 2014 et mis en compatibilité le 3 février 2014.

La modification simplifiée du PLU a, notamment, pour objet de :

- prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires récentes qui entérinent l'inopposabilité des coefficients d'occupation des sols (COS) prévue par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) du 24 mars 2014 ; les nouvelles normes de stationnement prévues par la loi de simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014 (article L.123-1-13 du code de l'urbanisme) ;
- modifier des emplacements réservés inscrits au PLU pour la réalisation soit d'équipements d'intérêt général, soit de logements locatifs sociaux, en particulier ceux dont le Conseil Général des Yvelines est bénéficiaire et à sa demande ;
- compléter les dispositions réglementaires relatives au traitement des espaces libres accompagnant les projets de construction afin de renforcer, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, leur végétalisation ;
- préciser des dispositions réglementaires qui posent des difficultés d'application, corriger des erreurs matérielles ou encore faire évoluer la règle pour mieux répondre à l'évolution de la conception des projets.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 9 avril 2015, le dossier de modification est mis à disposition du public afin de pouvoir recueillir ses observations.

Le dossier de modification est mis à disposition du public du 3 juin 2015 au 8 juillet 2015 inclus à l'hôtel de ville de Versailles, 4, avenue de Paris, 78000 Versailles, au Service de l'Urbanisme (Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, de l'Habitat, du Commerce et du Tourisme) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 ainsi que les samedis 6, 13, 20, 27 juin et 4 juillet 2015 de 9 h 00 à 11 h 30 (à l'accueil de l'hôtel de Ville).

Durant la même période, le dossier de modification du PLU est également consultable sur le site Internet de la ville (www.versailles.fr)

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut consulter le dossier et formuler ses observations sur la modification du PLU, en les consignnant sur un registre coté et paraphé par Madame Marie BOËLLE, Maire adjoint déléguée à l'Urbanisme, aux Grands Projets et au Commerce.

Des informations relatives à la modification peuvent être demandées auprès du service urbanisme de Versailles. En outre, toute personne morale ou physique concernée peut demander, à ses frais, communication du dossier de modification.

A l'expiration du délai de mise à disposition, un bilan sera tiré des observations ainsi recueillies. Ce bilan sera présenté par Monsieur le Maire devant le conseil municipal, qui en délibérera avant d'approuver, par délibération motivée, la modification du PLU, éventuellement amendée pour tenir compte des avis émis, le cas échéant, par les personnes publiques associées et des observations du public.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable pendant un délai d'un an, courant à compter de l'approbation du PLU modifié, au service urbanisme (RDC de l'hôtel de Ville).

Paru dans TLNV du 20 mai 2015